

---

---

*Questions et commentaires*  
*2<sup>e</sup> série*

**Projet de renaturation des berges  
de la rivière Petite-Décharge à Alma**

**Dossier 3211-02-212**

**Juillet 2005**

---

---



## 1. INTRODUCTION

Le présent document comprend des questions et des commentaires adressés à la Ville d'Alma dans le cadre de l'analyse de recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement pour le projet de renaturalisation des berges de la rivière Petite-Décharge dans la Ville d'Alma.

Ce document découle de l'analyse réalisée par le Service des projets en milieu hydrique de la Direction des évaluations environnementales en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ainsi que de certains autres ministères et organismes. Cette analyse a permis de vérifier si les exigences de la directive du ministre et du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (R.R.Q., 1981, c. Q-2, r. 9) ont été traitées de façon satisfaisante par l'initiateur de projet.

Le présent document est un complément aux questions et commentaires du 16 juillet 2004 et porte principalement sur certains aspects hydrauliques du projet et la description de certains travaux. Avant de rendre l'étude d'impact publique, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs doit s'assurer qu'elle contient les éléments nécessaires à la prise de décision. Il importe donc que les informations demandées dans ce document soient fournies au Ministère afin qu'il puisse juger de la recevabilité de l'étude d'impact et, le cas échéant, recommander au ministre de la rendre publique.

## QUESTIONS ET COMMENTAIRES

### Question 1 : Les débits de la rivière Petite-Décharge en crue

Une description du contexte qui a mené au choix du débit de 1100 m<sup>3</sup>/s mentionné dans l'étude de faisabilité et modélisation hydraulique doit être présentée avec une évaluation de la possibilité que ce débit soit atteint ou dépassé. Ainsi, est-il possible d'évaluer une probabilité de non-dépassement de ce débit par une analyse de débits classés? Les données disponibles de débit sont-elles suffisantes pour cette évaluation? Abordées sous un autre angle, quelles sont les règles de gestion des débits pour la rivière Petite-Décharge établies par Alcan? Ces règles de gestion prévoient-elles un dépassement de ce débit de 1100 m<sup>3</sup>/s?

### Question 2 : La décision de conserver les seuils R-8 et R-9

À la page 12 de l'étude de faisabilité et modélisation hydraulique, on mentionne qu'il serait préférable de faire un seul seuil pour diminuer le rétrécissement de la section d'écoulement dans le secteur des seuils R-8 et R-9 afin de diminuer le rehaussement prévu de près de 80 cm dans ce secteur en périodes de crue? La réponse à la question 45 mentionne que ce point sera vérifié à l'étape des plans et devis. Il serait préférable de finaliser dès maintenant cet aspect de la conception du projet.

### Question 3 : Le choix de la période des travaux et les impacts sur la faune ichtyenne

L'information sur les périodes de fraie et d'alevinage pour chacune des espèces trouvées dans la rivière Petite-Décharge est présentée au tableau 2.8 des réponses aux questions. Cette information permet de cibler les périodes sensibles de travail dans le

milieu aquatique (excavation dans la rivière, prélèvements et déplacements de roches, destruction des anciens seuils et murs...). Par contre, les périodes de travaux retenues ne sont pas précisées; on mentionne à la réponse à la question 29 que ce sera probablement en automne ou en hiver. Quel sera le cheminement décisionnel pour effectuer ce choix et à quel moment sera-t-il fait?

#### **Question 4 : La description des infrastructures et installations temporaires**

L'initiateur de projet décrit à l'annexe 4 des réponses les installations et infrastructures temporaires, mais certains aspects sont manquants ou décrits sommairement : les rampes d'accès aux sites de travaux dans le cours d'eau et les matériaux et méthodes de construction utilisés, les parcs pour la machinerie et l'équipement, les aires de réception, de manutention et d'entreposage des matériaux, les sites de dépôt de matériaux secs. Les méthodes de construction présentées à l'annexe 4 n'incluent pas le calendrier des travaux, la séquence des étapes et la durée de chaque activité et, enfin, ne permettent pas de localiser ces installations et d'en estimer les impacts. Des précisions ou des engagements sont à fournir sur ces aspects. Le temps de réponse de la rivière Petite-Décharge en cas de crue est assez bref selon la page 21 de l'étude d'impact; on y mentionne une variation sur une période de quelques heures. Il serait utile de prévoir une procédure en cas de variation brusque des débits observés.

*Original signé par :*

**Michel Dubé**  
Chargé de projet  
Service des projets en milieu hydrique